Image not found or type unknown

Periode d'essai en contrat de professionnalisation

Par **ced27000**, le **27/10/2014** à **13:43**

Bonjour,
J'aimerais savoir ce qui se passe et ce que l'on peut faire lorsque notre période d'essai pour un contrat de professionnalisation se termine et que le lendemain, le patron nous vire avec motif licenciement pendant la période d'essai alors qu'elle est terminé et qu'il n'y a pas de clause dans le contrat pour rallonger la période d'essai. En plus de cela, la visite médical a été effectué et le licenciement a été effectué le lendemain de la visite médical.

Par **P.M.**, le **27/10/2014** à **14:07**

Bonjour,
Si vous n'avez pas été absent pendant cette période et que la période est réellement terminée la rupture de celle-ci est abusive que vous soyez en CDD ou en CDI et vous pouvez demander réparation à des titres différents suivant le type de contrat...
D'autre part l'employeur aurait dû respecter un délai de prévenance mais qui ne peut pas avoir pour effet de prolonger la période d'essai...
Si vous êtes en CDI et que l'employeur a réellement utilisé le terme CDI, il n'aurait pas respecté la procédure avec convocation à un entretien préalable et motivé sa décision ce qui le rend sans cause réelle et sérieuse...

Par **ced27000**, le **27/10/2014** à **14:34**

Merci beaucoup pour ces informations.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés